



60 000 €

**POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE ET
CONTRIBUER À MIEUX VIVRE ENSEMBLE !**

- L'enveloppe globale est fixée à 60 000 € TTC
 - L'aide maximale apportée à un projet sera limitée à 40 000 € TTC
- Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie

OÙ SE PROCURER LE DOSSIER ?

- ⇒ à l'accueil de l'Hôtel de ville
- ⇒ en téléchargement sur oloron-ste-marie.fr
- ⇒ en ligne sur oloron-ste-marie.fr
> démarches en ligne



oloron-ste-marie.fr
democratie@oloron-ste-marie.fr

Service Communication Oloron / Imp. Charont Oloron / Ne pas jeter sur la voie publique SVP

OLORON SAINTE-MARIE **2024-2025**



5 ÈME ÉDITION

BUDGET PARTICIPATIF

DES IDÉES AU PROJET
C'EST **À VOUS!**

▶ **DÉPOSEZ
VOS PROJETS**

**DU 4 NOVEMBRE
au 1^{er} DÉCEMBRE**

sur oloron-ste-marie.fr
ou à l'accueil de l'Hôtel de ville





5^{ème} ÉDITION

BUDGET PARTICIPATIF

Alors que les projets de l'édition 2024 se mettent progressivement en place, il est déjà temps de penser à vos projets 2025

PRÊTS POUR CETTE CINQUIÈME ÉDITION ?

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie ?

La ville vous donne un budget pour réaliser vos souhaits !

Soumettez vos idées au vote des Oloronaises et Oloronais, nous vous aiderons à les concrétiser. **C'est à vous !**

Le règlement de l'appel à projets citoyens a été voté en Conseil municipal le 27 septembre 2021.

Il est disponible sur :

oloron-ste-marie.fr



Pour être présenté au vote des citoyens, votre projet...

... DOIT COCHER TOUTES LES CASES :

- Être réalisé sur le territoire de la commune d'Oloron Ste-Marie
- Satisfaire un besoin d'intérêt général à visée collective,
- Ne pas concerner l'entretien existant et régulier de l'espace public,
- Relever des compétences de la commune,
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoires ou diffamatoires,
- être techniquement et juridiquement réalisable,
- Ne pas générer un conflit d'intérêt lié au porteur du projet,
- Ne pas occasionner de frais de fonctionnement récurrent sauf entretien,
- Relever des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, achat d'équipement, etc.) et non des dépenses de fonctionnement (prestations de service, frais de personnel, etc.).

Et après ?

Le 6 décembre après une pré-étude des projets par les services municipaux compétents, une commission de suivi se réunira afin de statuer sur la faisabilité des projets proposés. Composée de 9 élu.e.s et de technicien.ne.s, la commission de suivi vérifiera la faisabilité technique, financière et juridique de chaque projet.

Pour chaque projet non retenu, la raison sera indiquée.

Du 9 décembre au 5 février, les porteurs de projets seront accompagnés par les services municipaux afin d'affiner au mieux leur projet (Plans, photos, devis)

Ensuite ?

Les projets retenus seront publiés sur le site Internet de la ville, par voie d'affichage et par voie de presse pour être ensuite soumis au vote des Oloronais.e.s.

Qui pourra voter ?

Les Oloronais.e.s de plus de 10 ans.

Bien évidemment un seul vote par personne.

Chaque votant indiquera son nom, prénom et coordonnées.

Où voter ?

Sur www.oloron-ste-marie.fr

À l'accueil de l'Hôtel de ville

C'est parti !

Le Conseil municipal sera invité à valider le choix des Oloronais.e.s.

Dès lors, la réalisation des projets pourra débuter tout en respectant les lois, règles et procédures régissant les collectivités territoriales en collaboration avec les porteurs de projets.

UN MOMENT CONVIVAL POUR TERMINER CETTE CINQUIÈME ÉDITION

Les projets réalisés seront valorisés par la Ville d'Oloron Ste-Marie et donneront lieu à une inauguration officielle.

Qui peut proposer un projet ?

• Les Oloronais.e.s, de manière individuelle, collective ou associative.

Dans tous les cas un référent unique devra être désigné.

- Avoir 6 ans à condition d'être accompagné d'un adulte,
- à partir de 14 ans sans être accompagné.

Quand et où déposer votre projet ?

du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024

⇒ Sur www.oloron-ste-marie.fr > Démarches en ligne

⇒ En version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Comme les projets seront étudiés au fur et à mesure, le porteur du projet pourra être contacté par un agent et/ou un.e élu.e de la Commune pour affiner le dossier si nécessaire.

1

LANCEMENT
5^{ème} édition

2

DES IDÉES AUX PROJETS
(phase de réflexion)

3

DÉPÔT
DES PROJETS

4

ACCOMPAGNEMENT
ÉTUDE DE FAISABILITÉ

5

VOTE
CITOYEN

6

ADOPTION DES PROJETS
EN CONSEIL MUNICIPAL

2024

11 OCTOBRE

2024

14 OCTOBRE
AU 3 NOVEMBRE

2024

4 NOVEMBRE
AU 1^{er} DÉCEMBRE

2024-25

9 DÉCEMBRE
AU 5 FÉVRIER

2025

3 AU 30 MARS

2025

11 AVRIL